Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_111-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-111
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R. 2026) : RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT Y COMPRIS ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS PETIT PRINCE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Monsieur BRETHOUS

Comme pour beaucoup de territoires, la Commune de Crosne est engagée dans une démarche de plan climat volontariste, avec pour objectif de répondre à 3 enjeux majeurs :

1/ **répondre aux obligations réglementaires** : décret Tertiaires, décret BACS, plan de sobriété.
2/ **maîtriser la hausse du prix de l'énergie et les inflations à terme.**
3/ **Lutter contre l'urgence climatique** en s'inscrivant dans la démarche du plan climat porté en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (C.A.V.Y. V.S).

En partenariat avec la C.A.V.Y.V.S. et son nouveau Schéma Directeur Immobilier et Energétique (S.D.I.E.), une stratégie mise en œuvre pour les prochaines années dans les différents bâtiments communaux est en cours de réalisation par la réalisation de diagnostics énergétiques.

Un audit énergétique a donc été réalisé par le bureau d'études ALTEREA mandaté par la C.A.V.YV.S. dans le cadre du S.D.I.E. pour le centre de loisirs Petit Prince qui est un bâtiment prioritaire pour la commune au regard des obligations liées au décret tertiaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_111-DE

Le scénario consiste donc en une réhabilitation complète du bâtiment, afin d'atteindre un gain énergétique de 65%.

Le montant des travaux a été estimé est à 696 000 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Appel à projets 2026 pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique en date du 18 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la stratégie de mise en œuvre pour les prochaines années dans les différents bâtiments communaux en cours de réalisation par le S.D.I.E. de la C.A.V.YV.S. ;

CONSIDERANT le rapport d'audit du bureau d'études ALTEREA et ses préconisations chiffrées de la rénovation énergétique du centre de loisirs Petit Prince ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Montant général H.T. des travaux	696 000 €
Part communale (50%)	348 000 €
Subvention D.E.T.R. souhaitée (50%)	348 000 €

CONSIDERANT que les travaux pourront être réalisés dès l'année 2026.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2026) auprès de la Préfecture de l'Essonne relatif à la rénovation énergétique du bâtiment et à la réhabilitation de la toiture du centre de loisirs Petit Prince de la commune de Crosne à hauteur de 348 000 €, soit 50 % du coût H.T. des travaux estimés à 696 000 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de subvention selon les éléments exposés et à signer tous les actes et avenants s'y rapportant.

DIT que les dépenses / recettes seront inscrites aux différents budgets de la Ville pour l'année 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, le 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage